



Licenciement economique en congé parental

Par **alek**, le **06/09/2011** à **22:10**

Bonjour,rrnrnmerci d'avance a tous ceux qui pourront m'eclairer rnrnje suis une femme peintre en batiment rnje suis tombée enceinte et j'ai été déclarée inapte et non reclassée rnrnj'ai donc eu une periode du 31 mars au 20 octobre 2010 de congé maladie, rnpuis 14j de congé pathologique, rnpuis le congé maternité du 3 novembre 2010 au 17 fevrier 2011, rnsuivi de congé maladie suite de couche difficile jusqu'au 21 avril 2011 rnrnj'ai pris par obligation a la suite le congé parental d'education, souhaitant revenir + tot que la date de fin, mon patron m'annonce une procedure de licenciement economique, je suis convoquée vendredi rnrnje vous donne ma date d'ancienneté 25 fevrier 2008 rnrnma question, comment vont etre calculées mes indemnités de licenciement avec tous ces arrêts differents ?? rnrncar j'ai pu lire que les arrêts maladie ne comptait pas dans le calcul de l'ancienneté, le congé maternité a 100% et le congé parental a moitié !! rnrnje suis un peu perdue rnj'aimerais ne pas me faire avoir car mon patron a un peu tendance a la radinerie et a profiter des meconnaissances des employés rnrnj'ai aussi lu qu'il me devrait une indemnité de préavis vu qu'il me licencie pendant mon congé parental ??? rnrnmerci merci